

# DÉCLARATION

## RPN Salaire du 6 septembre 2022

Nous sommes convoqués pour une RPN dite « Salaire » alors que le Gouvernement, par voie de presse, relayé par les directions locales, informe les salariés de l'Institution de l'augmentation de 3,5% de la valeur du point, alors que l'UCANSS nous présente un protocole à trou, sans taux ni date d'effet.

Les directions de l'UCANSS passent, la méthode demeure... De telles pratiques n'augurent, toujours pas, des négociations sincères et loyales.

La dernière augmentation collective des salaires à la Sécurité Sociale remonte à 2017.

Cette année-là, les salariés voyaient la valeur du point augmenter de 0,5 %. Une augmentation qui ne compensait déjà pas l'inflation de l'époque. L'UCANSS argumentait qu'avec à la RMPP, l'évolution des salaires dans la Sécu était au-dessus de l'inflation. Sauf, qu'aujourd'hui, l'inflation ne sera toujours pas couverte avec seulement 3,5%, même avec une RMPP majorée. De plus, la RMPP n'est pas là pour compenser l'augmentation du coût de la vie, d'autant que chaque année, 1/3 des salariés est exclu de toutes mesures.

C'est donc, dans cet esprit que l'UCANSS va nous annoncer, aujourd'hui, une augmentation d'au moins 30% de la valeur du point.

Comme nous vous l'avons dit lors de la RPN du 13/12/2021, « depuis 11 ans, les salariés de la sécu subissent l'inflation sans voir augmenter -collectivement- leur salaire. De ce fait, cela a entraîné une perte de 33 000 € pour un niveau 3. Cela représente un an et demi de travail gratuit. »

Les plus anciens d'entre nous, ont perçu un salaire minimum à la Sécurité sociale 30% au-dessus du SMIC.... Aujourd'hui, les premiers niveaux peinent à le suivre. Même le BSI, complété par une forte proportion de cadres, sur lequel s'appuie l'employeur, dénonce un salaire largement sous-évalué !

Comment pouvons-nous corriger cette perte de salaire ? La FNPOS CGT a la réponse. Vous devez l'entendre et la défendre, c'est la valeur du point à 10€.

Pendant des années, l'employeur a accepté que les salariés de la Sécurité sociale ne bénéficient d'aucune revalorisation de la valeur du point.

**Le résultat est le suivant : aujourd'hui ces mêmes salariés devraient percevoir une rémunération basée sur une valeur du point de 38% plus élevée.**

Oui, une valeur du point à 10 € serait la seule réponse sérieuse au décrochage que vivent depuis trop longtemps, les salariés de la Sécu et qui fragilise notre institution.

Et pour ne pas revivre ce gel insupportable, la valeur du point doit être, à minima, indexée chaque année sur l'augmentation du coût de la vie.

Alors oui, l'augmentation de la valeur du point à 10€ c'est bon pour tout le monde et c'est bon pour la Sécu !

Pour satisfaire 100% des salariés de la Sécurité sociale, nous vous demandons de retourner auprès du ministère, pour une augmentation effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui permettra, dans un premier temps, d'éponger l'inflation, et seulement après, la FNPOS CGT pourra reprendre des négociations salariales.